



Foreign, Commonwealth
& Development Office



Centre pour
l'Environnement et
le Développement



PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ENGAGEMENT DES OSCS À L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE) AU CAMEROUN

RAPPORT ATELIER | 2021

Centre pour l'Environnement et le Développement (CED)

SOMMAIRE

Contexte et objectifs.....	3
Participants et attentes.....	4
Modules de formations.....	5
Travaux de groupes.....	6
Conclusions et recommandations.....	13
Annexes.....	14

1. Contexte et objectifs

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est la norme mondiale pour la promotion d'une gouvernance ouverte et redevable des ressources pétrolières, gazières et minérales. L'ITIE est guidée par la conviction que les ressources naturelles d'un pays appartiennent à ses citoyens. Le Cameroun a rejoint l'ITIE en 2007 et a depuis lors réalisé des « progrès significatifs » avec des améliorations considérables dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019. Cependant, le rôle de surveillance du groupe multipartite semble affaibli. Certaines parties prenantes considèrent également que le manque de capacités financières et techniques a entravé la capacité de la société civile à utiliser efficacement l'ITIE comme instrument pour soutenir le débat public et la réforme dans ces secteurs critiques. Avant sa troisième validation le 1er octobre 2023, le gouvernement du Cameroun devrait mener des actions correctives concernant l'engagement de la société civile. L'atelier de formation organisé à Bertoua du 08 au 09 Décembre 2021 à Hôtel Christiana, dans le cadre du projet « EITI CSO Engagement » financé par le Foreign, Commonwealth and Development Office (Haut-Commissariat de Grande Bretagne, Cameroun) et mise en œuvre par le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), visait à renforcer la transparence dans la gestion des ressources minières, pétrolières et gazières au Cameroun à travers le renforcement des capacités et l'implication des acteurs de la société civile au processus ITIE. La formation était axée sur le développement des capacités d'une vingtaine d'organisations de la société civile et d'acteurs locaux (autorités administratives, traditionnelles et journalistes) à s'engager pleinement et efficacement dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du processus ITIE.



Cérémonie d'ouverture, EITI CSO Engagement Project, Bertoua Région de l'Est Cameroun

La cérémonie d'ouverture de l'atelier était présidée par le Secrétaire Général des Services du gouverneur de la région de l'Est aux côtés duquel, le préfet du Lom et Djerem, le Sous-Préfet de Bertoua 1^{er}, le maire de la ville de Bertoua, le président du Conseil Régional de la région de l'Est, le Représentant Haut-commissaire de Grande Bretagne au Cameroun, le Secrétaire Général du CED et le représentant du Délégué Régionale du MINMIDT (Cf. programme de la cérémonie d'ouverture en annexe).

2. Participants et attentes

L'atelier de formation a connu la participation d'une quarantaine d'acteurs locaux, notamment celle des administrations publiques locales (délégations régionales du MINMIDT, SONAMINE, MINADER, MINEPDED, MINEPIA, MINFOF, MINEPAT, MINSANTE et MINEDUB), des autorités traditionnelles (chefs des villages Mali, Colomine, Kambélé III, DEM II et Taparé), des membres de la société civile (y compris des leaders féminins) venus d'horizons géographiques et professionnels divers (mine, changements climatiques, droits de l'homme, droits des femmes, développement durable, forêts, foncier, jeunes, peuples autochtones) et de nombreux médias (CRTV, Cameroon Tribune, Equinoxe TV, BBC Afrique, CAMEROON BUSINESS TODAY, Radio Communale de Batouri, My Media Prime TV...).



Atelier de formation, Hôtel Christiana, Bertoua Région de l'Est Cameroun

Au début des travaux de l'atelier cinq **(05) attentes majeures** ont été formulées par les **participants** :

- A. Mieux comprendre l'ITIE et la loi minière (ITIE dans sa généralité, le contenu du rapport 2019, l'apport de l'ITIE pour les femmes, les techniques et procédures de l'ITIE, le système de redevance minière).
- B. Promouvoir l'ITIE à l'Est du Cameroun (mise en place d'une plateforme inclusive multi acteurs dans le but de renforcer la communication et le partage d'information).
- C. Renforcer les capacités des acteurs locaux de l'Est (promouvoir la transparence dans le partage des informations, disposer des outils de suivi des projets d'exploitations, développer des plaidoyers pour le respect des cahiers de charges entre exploitants et communautés, améliorer la participation à l'ITIE, mieux s'organiser pour un suivi de proximité sur le terrain).
- D. Obtenir des réparations des problèmes créés par l'exploitation minière (restauration des tombes, restauration des sites abandonnées, gestion des personnes déplacées internes, contrôle de l'interdiction des produits dangereux dans les sites miniers).
- E. Travailler pour des retombées communautaires positives (transformer l'exploitation minière en une activité bénéfique, améliorer la contribution à l'éducation et à la santé).

3. Modules de formation (cf. annexe)

Les modules de formation ont été conçus et élaborés au regard des objectifs spécifiques du projet à savoir :

Objectif spécifique 1: Réaliser une évaluation participative du système ITIE au Cameroun et une analyse du rapport 2019 ;

Objectif spécifique 3: Mener une analyse participative du secteur extractif au Cameroun en mettant l'accent sur l'exploitation de l'or et les écarts entre le contenu du rapport ITIE 2019 et la réalité de l'exploitation de ce minerai ;

Objectif spécifique 3: Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs des OSC pour une meilleure appropriation et engagement dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du processus ITIE au Cameroun.

À cet effet, les modules ayant meublé les deux (02) jours de formation sur l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) au Cameroun se sont articulés autour de trois (03) exposés et de trois (03) ateliers regroupés en quatre sessions ainsi qu'il suit :

Session 1 : La mine au Cameroun

Exposé 1 : Etat des lieux du secteur minier au Cameroun

Atelier 1 : Impact socio-économique et environnemental de l'activité minière au Cameroun. Quels sont les possibilités d'action ?

Session 2 : Engagement de la société civile au processus ITIE au Cameroun.

Exposé 2 : Historique et évolution du processus ITIE (où en sommes-nous ? et comment les OSCs peuvent-elles s'impliquer ?)

Session 3 : Rapport ITIE

Exposé 3 : Comment le rapport est-il produit ? Comment les OSCs peuvent-elles s'impliquer ? Que peuvent faire les OSCs après la production du rapport ? et comment l'analyser ?

Session 4 : Validation du rapport ITIE

Exposé 4 : C'est quoi la validation ? Quel rôle doivent jouer les OSCs avant la validation du rapport ?

Session 5 : Les questions à régler dans le processus ITIE au Cameroun.

Atelier 2 : Les attentes des différentes parties prenantes à l'endroit du comité ITIE

4. Travaux de groupes

Les travaux des différents ateliers se sont déclinés en différentes groupes de réflexions animés autour de deux (02) grands axes :

AXE 1 : Impact socio-économique et environnemental de l'activité minière au Cameroun (problèmes et pistes de solution)

Groupe 1 : Impact de l'exploitation minière sur l'éducation et le travail des enfants

Au terme des travaux de ce groupe, il ressort clairement que l'exploitation minière au Cameroun a un impact considérable sur l'éducation des enfants notamment en ce qui concerne : l'abandon des études marqué par le décrochage scolaire très élevé dans les zones minières, les difficultés à atteindre les objectifs de développement durable pourtant ratifiés par le Cameroun et enfin des accidents mortels récurrents d'enfants

travaillant sur les sites miniers. En conséquence ceci expose ces enfants aux déviances de toutes nature telles que la sexualité précoce et la délinquance juvénile.

Pour pallier cet état de choses, plusieurs solutions ont été proposées entre autres, la construction des infrastructures scolaires, la création des écoles de mines dans les zones concernées, la sensibilisation par les masses médias de l'importance de l'école et des dangers liés au travail des enfants dans les sites miniers. En plus, l'octroi des bourses aux élèves les plus méritants pourraient susciter et encourager l'assiduité à l'école et l'excellence scolaire.

Groupe 2 : Impact de l'exploitation de l'or sur la santé

Trois types d'impacts majeurs ressortent des travaux de ce groupe : la pollution de l'eau, de l'air et des sols dont les conséquences sur la santé sont perceptibles à travers le développement des maladies cardiovasculaires, les troubles respiratoires, l'infertilité chez les hommes, les fausses couches chez les femmes. L'autre conséquence est la présence des trous miniers qui causent des accidents (noyades, éboulements...). Enfin, cette activité est à l'origine des mouvements des populations dont la promiscuité aboutie à la prostitution et les risques très élevés de contamination de maladies telles que les MST/IST et le VIH Sida.

Les recommandations pour réduire voire éradiquer les risques de dégradation de la santé des populations se déclinent en l'approvisionnement de l'eau potable dans les sites miniers, la modernisation et la mécanisation de l'exploitation minière, l'obligation du port des équipements de protection individuelle, des tests périodiques sur la qualité de l'eau et des sols, la dépollution des sites miniers et enfin la fermeture des trous abandonnés.

Groupe 3 : Exploitation l'or et violences sur les femmes

Les travaux de ce groupe précisent clairement que la vulnérabilité de la femme et de la jeune fille sur les sites d'orpaillage est manifeste. L'exacerbation de la pauvreté dans les villages abritant les activités d'exploitation d'or rend vulnérables de nombreux ménages, et plus spécifiquement les femmes et les jeunes filles, parfois contraintes de livrer à la

prostitution pour gagner leur vie, ou contribuer à supporter les charges de la famille. Il s'ensuit une dissémination de maladies sexuellement transmissibles, de grossesses non désirées, mais aussi des violences sexuelles, dégradant à la fois la santé physique et émotionnelle de ces filles et adolescentes.

Les recommandations vont dans l'ordre de l'interdiction à l'exploitation de la femme et des jeunes filles et du respect de leurs droits.

Groupe 4 : Impact de l'exploitation de l'or sur l'environnement

Ce groupe de travail identifie les impacts de l'exploitation aurifère sur l'environnement à deux niveaux :

D'une part les impacts liés au non-respect du droit de l'environnement qui se manifeste par : la non-réalisation de la Notice d'Impact Environnemental (NIE) préalable au démarrage de l'activité minière artisanal, la non-réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) Sommaire pour les activités minières semi mécanisées et Détaillé pour l'exploitation minière industrielle, le défaut ou absence de mise en œuvre du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) qui accompagne l'EIES lorsque cette dernière est réalisée avant le démarrage de l'activité et l'absence de coordination entre les administrations sectorielles, notamment du Ministère de l'Environnement et du Ministère des Mines dans la conduite des EIES.

D'autre part, les problèmes environnementaux liés à la dégradation des terres. On cite dans cette catégorie : l'utilisation des produits toxiques tels que le mercure et le cyanure, la déviation des cours d'eau, la mauvaise gestion des déchets, la déforestation, la perte de la pharmacopée traditionnelle, la pollution métallique avec l'abandon, par les opérateurs miniers, des machines et autres engins utilisés pour l'exploitation des ressources minières, la pollution des sols (entraînant l'infertilité des sols, la réduction des terres agricoles et donc l'insécurité alimentaire) et des cours d'eau avec destruction de la faune aquatique, la non-systématisation des sanctions prévues par le droit contre les opérateurs miniers délinquants et l'absence de remise en l'état / restauration / réhabilitation des anciens sites miniers.

Pour réduire ces impacts des recommandations sont adressées d'un côté au gouvernement à savoir : veiller au respect, par les opérateurs miniers, des règles juridiques relatives à la préservation des équilibres environnementaux et celles liées précisément à la réalisation de la NIE ou, de l'EIES Sommaire ou Détaillée, faire un suivi effectif et permanent ou régulier des activités minières sur le terrain, renforcer ou relever, sur le plan qualitatif et surtout quantitatif, les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à un suivi efficient et efficace de l'exploitation minière sur le terrain, appliquer systématiquement les sanctions prévues contre les opérateurs mineurs qui ne se conforment pas aux obligations portant sur la réalisation de la NIE ou, de l'EIES Sommaire ou Détaillée, ou de restauration des sites à la fin de l'activité, relever le niveau des sanctions financières et pénales contre les opérateurs miniers n'ayant pas réalisés une NIE ou une EIES exigée avant le début de l'exploitation et adopter finalement le texte réglementaire devant préciser l'organisation et le fonctionnement du Fonds de de restauration, de réhabilitation et de fermeture des sites miniers destiné à financer les activités de préservation et réhabilitation de l'environnement affecté par la réalisation des projets miniers, tel que prévu à l'article 233 et 235 du Code minier du 14 Décembre 2016.

Et de l'autre aux opérateurs du secteurs miniers : respecter, se soumettre aux dispositions des règles juridiques sur la protection de l'environnement et qui s'imposent à leurs activités. Celles-ci concernent par exemple ou de manière concrète, la réalisation, par ceux-ci, de la NIE ou, de l'EIES Sommaire ou Détaillée préalablement au démarrage de leurs activités et la restauration des sites à la fin d'une exploitation.

Groupe 5 : Acquisition des terres par les exploitants miniers

Dans les conclusions de ce groupe on retient que les exploitants miniers obtiennent les terres suivants divers mécanismes : soit par des mécanismes traditionnelles (Acquisition foncière par le droit coutumier et acquisition de gré à gré), soit par des mécanismes administratifs (obtention des titres d'exploitation et échanges avec les chefs traditionnels). Mais dans tous les cas ces acquisitions posent de nombreux problèmes en l'occurrence la dépossession et l'accaparement des terres arables appartenant aux communautés, ce qui montre à suffisance qu'il existe un véritable de problème de

sécurité foncière. Enfin, la gestion des passifs fonciers et environnementaux est nulle, les communautés ne pouvant plus les mettre en valeur leurs terres après exploitation par les entreprises minières.

Pour lutter contre cet état des choses, il conviendrait d'intégrer une meilleure prise en compte du droits coutumiers dans les processus d'acquisition des titres d'exploitation. Un renforcement des capacités en matière de gestion des passifs fonciers et environnementaux à l'endroits des communautés.

Groupe 6 : Impact de l'exploitation de l'or sur l'agriculture et l'élevage.

Les impacts de l'exploitation aurifère sur les activités agropastorales sont de divers ordres. Il apparait ainsi qu'ils varient entre la destruction des zones marécageuses synonyme de diminution de la production des cultures maraichères, la réduction de l'agriculture de proximité et des espaces agricoles qui a pour conséquence la baisse de la productivité dans les zones d'exploitation minière. A cela s'ajoute la destruction des pâturages et les chutes accidentelles de bétails et une pratique très difficile de la pisciculture. Aussi, cet impact se traduit-il par un risque permanent d'insécurité alimentaire.

Des mesures devraient donc être prisent dans le sens limiter les conséquences de l'activité minière sur les activités agropastorales. Ces mesures peuvent se décliner en quelques points : la délimitation des zones de pâturages et d'agriculture, le suivi de la responsabilité sociale des entreprises par l'obligation de restaurer les terres exploitées, de promouvoir l'élevage et l'agriculture extensive et encourager la pratique des cultures régénératives.

AXE 2 : Formulation des attentes des différentes parties prenantes à l'endroit du comité ITIE Cameroun

Groupe 1 : Les attentes des OSCs

Pour leur meilleure implication au processus ITIE, les organisations de la Société Civile ont proposé plusieurs voies innovantes dont :

1. La décentralisation du processus ITIE au niveau régional afin de le rapprocher des OSC locales et des populations riveraines (Mise en place des Comités régionaux ITIE) ;
2. L'introduire d'un mécanisme de contrôle semestriel indépendant de fiabilité dans la qualité des données contenues dans les rapports ;
3. La création d'une plateforme interactive d'échanges entre l'Etat, les OSC et les communautés locales ;
4. L'élargissement de la représentation des OSCs par région au sein du comité ;
5. L'implication en qualité de parties prenantes des communautés locales et des OSCs (après appel à manifestation d'intérêt public) dans la négociation et la ratification des contrats ;
6. L'implication des communautés et des OSCs dans le processus d'attribution des permis miniers ;
7. L'intégration de la gestion des terres, des forêts et des aires protégées, de l'agriculture et de l'élevage dans le processus ITIE ;
8. La publication des affectations et attributions des terres et des contrats obligatoires ;
9. La formalisation, l'organiser et structuration du débat public ;
10. La documentation et la publication des réformes juridiques et fiscales ;
11. L'introduction du coût de production dans les paramètres de l'ITIE.

Groupe 2 : Les attentes des populations autochtones

Les populations autochtones ont également manifesté leur intérêt à être une partie prenante à part entière dans le processus ITIE. Pour ce faire, elles ont articulé leurs attentes sur les aspects ci-après :

1. La participation obligatoire des populations autochtones dans l'attribution des terres et des titres miniers ;
2. La cartographie participative et la protection des zones d'élevage, de chasse et de pêche ;

3. L'appui de l'ITIE au respect des droits des peuples autochtones et une contrepartie des redevances minières suite aux impacts subis ;
4. L'introduction d'un consentement libre et éclairé signé par les communautés. La Norvège étant un exemple positif cité.

Groupe 3 : Les attentes des femmes

Les attentes des femmes sont entre autres :

1. Le souhait d'être mise au courant de l'arrivée des entreprises extractives ;
2. Leur prise en compte dans la création des emplois ;
3. Le respect de leurs droits par les entreprises minières ;
4. La prise en compte des droits des enfants.

Groupe 4 : Les attentes de l'administration

Les attentes de l'administration se traduisent par :

1. L'implication des administrations dans tout le processus minier ;
2. L'amélioration de la qualité des EIE ;
3. La systématisation des mécanismes de suivi ;
4. L'intégration de l'ensemble des ressources naturelles dans le processus ITIE ;
5. La publication des données fiables et certifiées par les entreprises ;
6. L'accompagnement de la SONAMINES ;
7. L'implication des collectivités territoriales décentralisées dans le processus ITIE ;
8. La collaboration dans le processus de mise en œuvre des normes.

Groupe 5 : Les attentes chefs traditionnels

Pour les autorités traditionnelles :

1. L'information doit parvenir avant la mise en place du projet ;
2. La prise en compte des intérêts de la communauté doit être effective ;
3. Le renforcement de leurs capacités devrait figurer au nombre des priorités de l'ITIE ;
4. L'initiative ITIE doit s'étendre en dehors de la ville de Yaoundé.

Il ressort de tous ces travaux de groupes qu'il y a un intérêt particulier des communautés à participer à l'amélioration de la gouvernance minière au Cameroun.

Celle-ci pourrait passer par la révision des procédures et le renforcement du cadre juridique d'une part et l'implication effective des communautés dans le processus ITIE et l'accès à l'information de qualité d'autre part.

Par ailleurs, l'ITIE a un rôle déterminant à jouer pour l'atteinte des différentes attentes qui ont été formulées par les acteurs du secteur. Ceci pourrait donner lieu à des actions concrètes pour rendre plus efficace la gestion du secteur extractif au Cameroun.

5. Conclusions et recommandations

Au terme de cet atelier, le secteur extractif apparaît comme étant déterminant dans le processus d'industrialisation du Cameroun. Bien qu'étant encore insuffisamment bien exploré, il dégage des perspectives qui pourraient conduire au développement du pays et des communautés. Pour ainsi jouer efficacement le rôle qui lui est attribué par la SND 30, l'industrie extractive nécessite la contribution de plusieurs parties prenantes : l'Etat ; les OSCs, les Communautés, les partenaires au développement, les entreprises... Pour se faire il convient de mettre à contribution les grandes recommandations issues de l'atelier sur le renforcement de l'engagement des OSCs à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) au Cameroun à savoir :

- L'élaboration d'un Document de plaidoyer
- La création d'un Groupe de réflexion et d'une plateforme d'échanges, d'expérience et de partage des savoirs
- L'élargissement du processus ITIE au niveau régional et local
- L'adoption d'une approche « *Bottom-Up* » intégrant de manière décisive les communautés à la gestion du secteur extractif au Cameroun.

Il y a donc lieu d'espérer que le projet qui s'étend sur 5 mois (Nov. 2021 - Mars 2022) pourra aider à consolider ces recommandations et les rendre opérationnelles sur une période de temps raisonnable avec le concours du Foreign, Commonwealth and Development Office (Haut-Commissariat de Grande Bretagne, Cameroun).

ANNEXE 1 : PROGRAMME DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE L'ATELIER

08h 30 – 09h : Arrivée et installation des participants

09h 00 : Début de la Cérémonie

- 1 Mot de bienvenue du Maire de la ville de Bertoua (10 min);
- 2 Présentation des objectifs du projet par le Secrétaire Général du Centre pour l'Environnement et le Développement (5 min);
- 3 Intervention du Représentant du Délégué Régional des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (10 min) ;
- 4 Intervention du Représentant du Haut-Commissaire de la Grande Bretagne au Cameroun (10 min);
- 5 Discours d'ouverture du Secrétaire Générale des services du Gouverneur de la région de l'EST (10 min);
- 6 Photo de famille ;
- 7 Déclaration à la presse ;
- 8 Cocktail.

10h 20 : Fin de la Cérémonie de lancement. /-

ANNEXE 2 : PROGRAMME DETAILLE DE L'ATELIER

JOUR 1 : 08 Décembre 2021

13h00 – 15h00	Session 1 : La mine au Cameroun Exposé 1 : Etat des lieux du secteur minier au Cameroun (Présentateur : Samuel NGUIFFO) Atelier 1 : Impact socio-économique et environnemental de l'activité minière au Cameroun. Quels sont les possibilités d'action ? (Modérateur : Marc Anselme KAMGA)
15h00 – 16h00	Déjeuner
16h00 – 16h45	Restitutions, échanges et recommandations
16h45 – 17h00	Pause-café

JOUR 2 : 09 Décembre 2021

08h30 – 09h00	Arrivée et installation des participants
09h00 – 10h30	Session 2 : Engagement de la société civile au processus ITIE au Cameroun (Présentateur : Eric BISIL) Exposé 2 : Historique et évolution du processus ITIE (où en sommes-nous ? et comment les OSCs peuvent-elles s'impliquer ?
10h30 – 10h45	Pause-café
10h45 – 12h45	Session 3 : Rapport ITIE (Présentateur : Eric BISIL) Exposé 3 : Comment le rapport est-il produit ? Comment les OSCs peuvent-elles s'impliquer ? Que peuvent faire les OSCs après la production du rapport ? et comment l'analyser ?
12h45 – 13h00	Déjeuner
13h00 – 14h30	Session 4 : Validation du rapport ITIE (Présentateur : Eric BISIL) Exposé 4 : C'est quoi la validation ? Quel rôle doivent jouer les OSCs avant la validation du rapport ?
14h30 – 15h00	Session 5 : Les questions à régler dans le processus ITIE au Cameroun. (Présentateur et modérateur : Présentateur : Eric BISIL) Exposé 5 : Rappel des limites de la participation des OSCs dans le processus ITIE Atelier 2 : Analyse du rapport ITIE 2019
15h00 – 15h15	Pause-café
15h15 – 16h15	Restitutions, échanges et recommandations (Modérateur : Victor Amougou)
16h15 – 17h00	Session plénière (Modérateur : KAMGA Marc Anselme).